

Rapport moral annuel 2016 d'Oikocredit-be scrl fs

Le présent rapport a été rédigé en application des articles 95 et 96 du Code des Sociétés.

2016 a été une nouvelle année de croissance continue pour Oikocredit Belgique. Le nombre de coopérateurs a augmenté davantage que les années précédentes et l'apport net de capital a aussi connu une croissance saine. Les relations avec Oikocredit International ont été renforcées de belle manière, avec des représentations d'Oikocredit Belgique dans différents organes de direction internationaux.

L'évolution la plus visible se situe sur le terrain du marketing et de la communication : nous avons fait du thème de l'énergie renouvelable notre objectif prioritaire et notre fer de lance. Sur le plan de sa gestion administrative, Oikocredit-be a connu une année calme, sans modification notable.

1. Aperçu des avancées et résultats d'Oikocredit-be scrl fs

Développements d'Oikocredit Belgique

En 2016, toutes les activités de marketing et de communication d'Oikocredit ont été développées sous le signe de nos investissements dans des projets d'énergie renouvelable, ce qui nous a assuré d'un positionnement bien plus fort sur le marché belge, avec des résultats positifs sur le plan de la reconnaissance et du rayonnement. C'est ainsi qu'Oikocredit Belgique a su se profiler en tant que précurseur et acteur important dans le cadre des Objectifs durables : nous avons en effet participé très activement à la rédaction de la charte SDG (charte des objectifs de développement durable) du ministre De Croo pour la coopération au développement. En outre, Oikocredit Belgique a été à l'initiative de la création du réseau AREA (Affordable Renewable Energy for All), qui rassemble toutes les organisations belges qui oeuvrent à la réalisation de l'objectif de développement durable 7 dans les pays en développement.

Afin de mener à bien toutes ces activités, il a été décidé d'investir, à partir de l'automne 2016, dans l'augmentation des effectifs d'Oikocredit Belgique. Le 15 septembre, une deuxième personne a été engagée à temps partiel. Elle s'est principalement consacrée à l'administration des coopérateurs et la communication avec eux. Si ce renforcement du personnel a été financièrement possible, c'est grâce d'une part, à la croissance constante du capital, d'autre part à la vente imprévue mais intervenue à point nommé d'une partie du portefeuille d'investissement, vente grâce à laquelle une réserve supplémentaire a pu être constituée.

Pour le reste, Oikocredit-be scrl a connu une stabilité structurelle. Le prospectus n'a donc subi aucune modification significative. Il n'y a pas eu non plus de modification au niveau des organes de direction.

Oikocredit International

En 2016, Oikocredit International a également connu une nouvelle année de développement positif. Une croissance de 16 % a été réalisée au niveau du portefeuille de financement de développement, qui s'élève ainsi à 1.047 milliard d'euros. Comme, depuis quelques années, Oikocredit diversifie son portefeuille en faveur de l'agriculture et de l'énergie renouvelable, la proportion de la microfinance y a baissé de 82 à 78%. Par contre, l'agriculture prend maintenant une part de 15% dans le portefeuille, avec une croissance de 39% en 2016 pour atteindre 157,3 millions d'euros.

En Afrique, les investissements ont connu une croissance de 19%. Ils ont plus que doublé en 3 ans et atteignent maintenant un total de 188,7 millions d'euros.

La croissance la plus forte a été réalisée au sein du nouveau département Energie renouvelable : les investissements y ont augmenté de 150% et se montent maintenant à 40 millions d'euros.

Le résultat net s'élève à 29 millions d'euros.

En 2016, Oikocredit a consacré 490.000 euros à 45 projets de renforcement des compétences au profit de ses partenaires.

Grâce à cette évolution positive d'Oikocredit International, nous pouvons à nouveau nous attendre à recevoir un dividende de 2% sur nos investissements dans Oikocredit International.

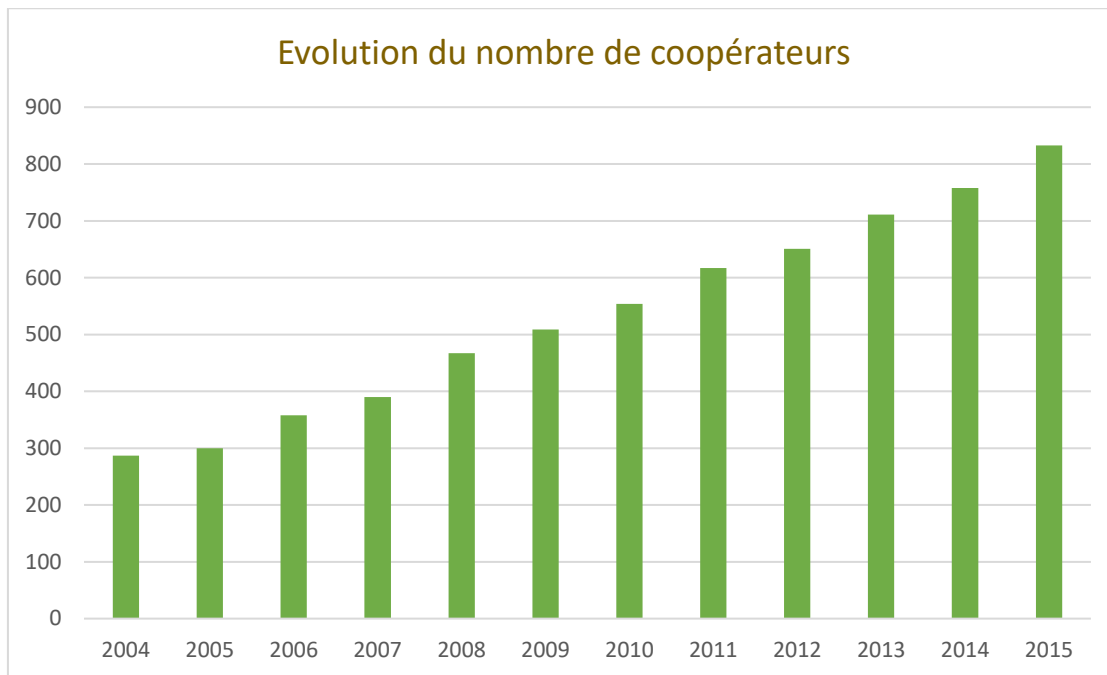
Pour un aperçu détaillé des risques et des mesures prises pour les pallier, nous vous renvoyons à notre [prospectus](#). Vous trouverez des informations plus détaillées sur les résultats d'Oikocredit International dans le Rapport annuel d'Oikocredit International (en anglais).

Pour être complets, il convient de souligner que les marges bénéficiaires dans le secteur de la microfinance subissent de fortes pressions au niveau mondial et affichent une tendance à la baisse. C'est ainsi que nous allons devoir modérer nos attentes concernant les futurs résultats d'Oikocredit. Nous ne pouvons plus espérer, les prochaines années, un dividende international de 2%. Par conséquent, il est également incertain qu'Oikocredit Belgique puisse maintenir sa politique de stabilité en ce qui concerne son taux de dividende.

Saine croissance

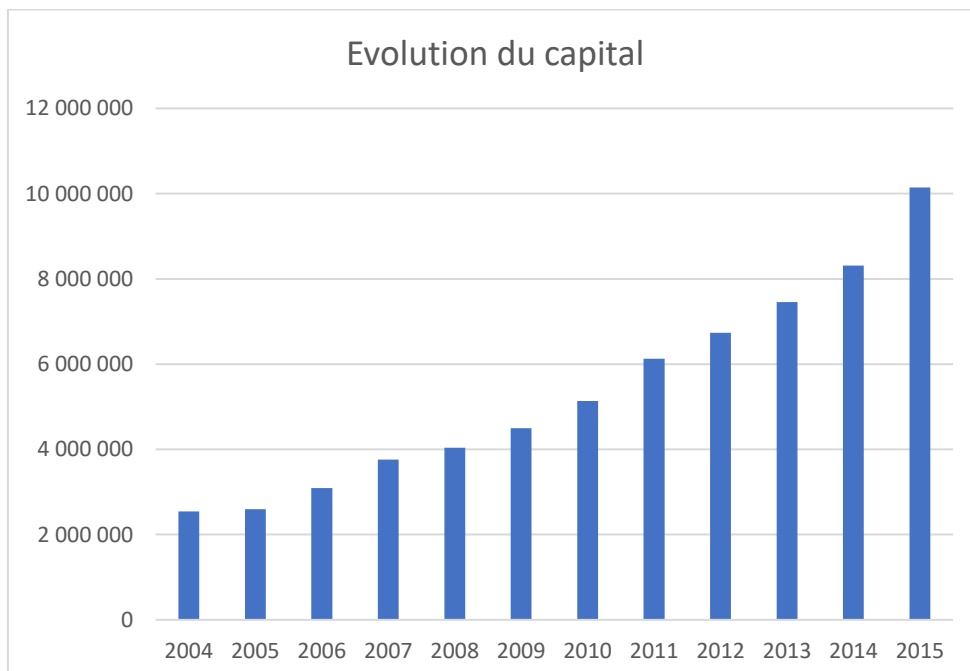
Oikocredit-be scrl a connu une saine croissance sur tous les plans en 2016.

Nous avons pu recruter 174 nouveaux coopérateurs (au lieu de 83 en 2015) tandis que 15 se retiraient, ce qui porte ainsi le nombre total de coopérateurs à 992.



Bilan

Au niveau financier aussi, Oikocredit-be scrl présente des résultats sains. De nouvelles parts ont été souscrites pour un montant de 1.592.081 euros tandis que les retraits se sont élevés à 199.563 euros. Le capital souscrit a ainsi augmenté de 14 % pour s'élever à 11.533.931 euros.



Etant donné que le nouveau capital est toujours réinvesti quasi immédiatement et totalement en parts d'Oikocredit EDCS U.A., ces investissements ont également crû de 13 % pour s'élever à 11.574.618 euros.

Balans	31/dec/16	31/dec/15	31/dec/14
ACTIF			
Parts dans Oikocredit EDCS U.A. (1)	11.574.618	10.205.618	8.420.000
<i>Croissance v-à-v de l'année précédente</i>	13,4%	21,20%	11,80%
Particip. 4F Eur Fund (Fund for Fair Future) (2)	0	174.338	174.338
Parts dans NewB SCE	2.000	2.000	2.000
Parts dans Energy Kiosks	2.000	0	0
Impôts à récupérer	14	64	174
Compte-courant Oikocredit asbl	214	214	
Revenus à recevoir	778	1	
Charges à reporter	569	569	
Liquidités (Belfius)	342.112	54.144	52.686
TOTAL ACTIF	11.922.305	10.436.948	8.649.198
PASSIF			
<i>Capital investi en début d'exercice</i>	10.141.413	8.312.351	7.457.792
<i>Souscription de nouvelles parts</i>	1.592.080	1.947.640	940.534
<i>Remboursement de parts</i>	-199.562	-118.578	-85.974
Total capital investi en fin d'exercice	11.533.931	10.141.413	8.312.351
<i>Croissance v-à-v de l'année précédente</i>	13,7%	22,00%	11,50%
Réserve légale	26.997	26.997	26.997
Réserve générale	153.293	153.293	152.672
Provision pour impôts	0	0	0
Compte-courant Oikocredit asbl	0	0	38.661
Factures à recevoir (frais à payer)	5.597	86	19.580
Résultat provisoire de l'exercice	202.475	115.159	98.936
TOTAL PASSIF	11.922.305	10.436.948	8.649.198

- (1) En 2016, Oikocredit-be a augmenté sa **participation dans Oikocredit UA** d'un montant de 1.369.000 € (+12,74%), pour la porter à **11.574.618 €**. Par ailleurs, 651.002 € sont investis depuis la Belgique par des organisations telles que Broederlijk Delen, qui investissent directement dans Oikocredit EDCS UA ou Oikocredit International Share Foundation. Le montant total des investissements originaires de Belgique dans Oikocredit s'élevait ainsi au 31/12/2016 à 12.225.620 €.
- (2) **4F Fund** était un fonds de placement à obligations développé par Oikocredit International principalement dans l'objectif d'une gestion durable de ses propres réserves. Ce fonds a été liquidé dans le courant 2016, Oikocredit International ayant décidé de transférer ses réserves auprès d'un autre gestionnaire de fonds. La srl Oikocredit-be a par conséquent également été obligée de vendre les parts qu'elle avait investies dans ce fonds. Une plus-value de 67.428 euros a été réalisée à l'occasion de cette vente.

Comptes de résultats

Oikocredit EDCS a distribué à nouveau un dividende de 2% en 2016, ce qui a entraîné l'augmentation de nos revenus au prorata de notre capital de parts investies dans Oikocredit EDCS UA. Les dividendes reçus s'élèvent à 187.686 euros. Grâce à la plus-value réalisée sur la

vente de notre participation dans le fond 4F, le total des revenus de 2016 s'élève à 255.118 euros.

Quant aux dépenses, elles se situent en grande partie dans la lignée du budget, malgré les coûts de personnel supplémentaire qui n'avaient pas encore été planifiés au moment où le budget a été établi. Le montant total des charges s'élève à 52.643 euros et le résultat total à 202.475 euros.

Un dividende de 1,25 % a été attribué aux coopérateurs, soit 133.482 euros, pour un résultat positif de 68.993 € après dividende.

Comptes de résultat	2016	2015	2014
Revenus			
Dividende sur les parts Oikocredit EDCS UA (3)	187.686	160.873	142.446
Revenus financiers	4	62	119
Revenus exceptionnels (4)	67.428	1.413	
TOTAL REVENUS	255.118	162.348	142.564
CHARGES			
Frais généraux		13.748	16.089
<i>Location bureau</i>	2.446	2.410	2.400
<i>Rémunérations</i>	4.478		
<i>Impressions et fournitures de bureau</i>	1.164	1.130	3.818
<i>Frais informatiques</i>	10	176	510
<i>Frais de voyages, rencontres SA et AGM</i>	4.453	4.446	6.477
<i>Frais de fonctionnement</i>	732	2.307	2.406
<i>Divers (affiliations, frais de publications légales)</i>	761	836	478
Assurances	1.384	797	1.366
Honoraires (notaire, réviseur d'entreprise, comptabilité, etc.)	7.569	4.613	19.384
Frais annuels FSMA (5)	2.720	2.443	2.500
Indemnisation frais de promotion Oikocredit-be asbl (6)	25.999	26.255	19.000
Frais financiers	59	289	178
Impôts et contributions communaux	868	868	868
TOTAL CHARGES	52.643	46.569	59.281
RESULTAT avant impôts	202.475	115.779	83.283
Provision pour impôts	0	0	0
RESULTAT après impôts	202.475	115.779	83.283
Prélèvement / ajout de/à la réserve générale	68.993	-620	15.653
Dividende brut (1.25%) (7)	133.482	115.159	98.936

- (3) **Oikocredit UA** a distribué, en 2016 aussi, un **dividende** de 2% (sur base annuelle) sur le capital y investi par Oikocredit-be.
- (4) **Revenus exceptionnels 2016**: plus-value réalisée sur la vente de notre participation dans le Fond 4F.
- (5) **FSMA** : Autorité compétente en matière de Services et Marchés financiers
- (6) **Oikocredit-be asbl** est en charge de la promotion d'Oikocredit-be (promotion, frais de salaires, etc). Oikocredit-be scrl verse à l'asbl une indemnité annuelle à cet effet.
- (7) **Dividende** : il est proposé d'attribuer aux coopérateurs un dividende de 1,25% (sur base annuelle) pour 2016. Oikocredit-be a reçu d'Oikocredit UEA un dividende de 2% pour 2015. La différence de 0,75% sert à couvrir les frais de fonctionnement d'Oikocredit-be. Dans d'autres pays, les investisseurs paient une cotisation ou une indemnité de gestion. Le calcul du dividende est réalisé sur base mensuelle.

2. Evénements important survenus après la fin de l'année fiscale

Nous n'avons pas reçu communication d'événements importants survenus après la fin de l'année fiscale qui requièrent une mention ou une adaptation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

3. Information relative à la recherche et au développement

Pas d'application.

4. Succursales

Oikocredit-be n'a pas de succursales.

5. Justification de continuité

Etant donné les résultats positifs engrangés dans le passé, il n'y a pas d'obligation formelle de justifier les règles d'évaluation, la continuité étant supposée. La coopérative dispose à ce jour d'un capital solide et de liquidités suffisantes pour financer ses activités.

6. Utilisation d'instruments financiers

Les créances et dettes sont contrôlées en interne sur une base ad hoc.

La coopérative n'utilise aucun instrument financier dérivé.

Les participations prises par la coopérative sont reprises dans les actifs financiers immobilisés.

En ce qui concerne les risques (risque de prix, de crédit, de liquidités et de trésorerie), nous renvoyons au prospectus publié, dans lequel figure une description complète des risques susmentionnés ainsi que la politique de la coopérative en la matière.

7. Rapport spécial du Conseil d'administration en application de l'article 661 de la Loi des Sociétés

Nous renvoyons au présent document dans lequel le Conseil d'administration fait rapport sur la manière dont la coopérative a exercé le contrôle de l'objectif qu'elle a fixé conformément à l'article 661 de la Loi des Sociétés et par lequel il est précisé que les dépenses en matière d'investissements, de frais de fonctionnement et de rémunérations sont affectées à la réalisation de l'objectif social.

Le Conseil d'Administration

Le 27 avril 2017